

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 4110**

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, M. Ratenon, M. Chauche, M. Pilato, Mme Simonnet et M. Legavre

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« pris après avis des chambres de commerce et d'industrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l'index séniors après consultation des CCI.